CHARTE FORMALTERNANCE

forco
L'OPCA du Commerce et de la Distribution

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES MINISTÈRES SOCIAUX

DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX MISSIONS LOCALES

Le Réseau des Missions Locales BRETAGNE

Missions Locales Normandie

Missions Locales Pays de la Loire
Union Régionale
tous les jeunes ont de l'avenir!

---

25 janvier 2018

CHARTE FORMALTERNANCE

La charte FORMALTERNANCE a pour vocation de réunir les partenaires dont le rôle est d'informer et d'accompagner le jeune et l'entreprise en matière de contrat d'alternance en ciblant plus particulièrement le contrat de professionnalisation. L'objectif de cette charte est de répondre aux mieux aux attentes de l'entreprise et aux impératifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Pour atteindre cet objectif, la préparation des jeunes par les missions locales visant à sécuriser d'une part le recrutement en contrat de professionnalisation et d'autre part l'intégration durable dans l'entreprise, est un levier essentiel de la réussite de l'expérimentation proposée.

Cette charte est élaborée afin de fixer les règles de fonctionnement entre ses membres dans le cadre de l'expérimentation décrite ci-après. A la fois expérimentation/action et étude d'opportunité en vue de l'essaimage, cette charte est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

EXPERIMENTATION CONDUITE PAR LE FORCO, LE DMML, LES ARML ET LES MISSIONS LOCALES

➢ Démarche et problématique

Sécuriser le processus de recrutement et d'accompagnement des Alternants du secteur Commerce et Distribution afin de répondre aux enjeux de professionnalisation des jeunes et de recrutement des entreprises.

En 2017, plus d'un million de jeunes de moins de 26 ans n'étaient ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (*Le grand plan d'investissement 2018/2022 - Rapport Jean Pisani Ferry*).Cette même année 27 % des entreprises interrogées par l'INSEE citaient comme frein à l'embauche l'indisponibilité de main d'œuvre compétente avec pour conséquence l'impossibilité de recruter.

Des risques majeurs : de désocialisation importante pour les jeunes et de pérennité pour les entreprises.
Et si demain l'entreprise ne veut pas manquer de main d'œuvre qualifiée, elle doit dès maintenant intégrer au cœur de sa réflexion stratégique l'accompagnement professionnel des jeunes en entreprise.

L'alternance, et en particulier le recours au contrat de professionnalisation, reste un moyen d'insertion professionnelle privilégié. L'enjeu d'un tel recrutement n'est pas seulement l'apport et l'ajout d'une ressource à un collectif existant, c'est aussi la mise en mouvement des dirigeants quant à leur compréhension du lien existant entre performance de l'entreprise et professionnalisation des jeunes.
Il existe cependant des freins liés aux représentations - érigées au rang de stéréotypes - sur l'absence supposée de savoir être professionnel sur le plan personnel et de la sociabilité, des jeunes et sur les pratiques de recrutement trop « endogènes » des entreprises.

Raisons pour lesquelles recrutement, finalité de l'intégration et suivi du jeune en entreprise sont des facteurs clés de succès dans le processus d'alternance. L'expérimentation conduite par le Forco, les ARML et le réseau des missions locales vise à développer le potentiel de l'alternance et plus particulièrement celui du contrat de professionnalisation. Permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles connaissances/compétences et sécuriser l'entreprise sur la capacité du candidat à occuper le poste proposé, en s'intéressant plus à la personne du candidat et à ses qualités spécifiques.

C'est de cette ambition que le Forco, les ARML et le réseau des missions locales souhaitent faire émerger de nouvelles « bonnes » pratiques, sécurisant à la fois l'apprentissage du jeune et le projet de l'entreprise, et diminuer par la même le taux de rupture des contrats.

LES PARTENAIRES

➢ LE FORCO, OPCA du Commerce et de la Distribution

Le secteur du Commerce et de la Distribution constitue l'un des viviers majeurs de recrutement pour les jeunes et les adultes dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

En 2016, 25 000 contrats de professionnalisation ont été financés par le FORCO. Au cours des dix dernières années, c'est plus de 200 000 contrats de professionnalisation qui ont été financés.

Le FORCO représente ainsi 13% des contrats de professionnalisation nationaux (195 326) conclus en 2016 et près de 42 000 entreprises dont 81 % de TPE dans ses 13 branches adhérentes - Bricolage, Commerce à prédominance alimentaire, Commerce de détail et de l'horlogerie-bijouterie, Commerce des articles de sport et équipements de loisirs, Commerce succursaliste de la chaussure, Commerce succursaliste de l'habillement, Commerces de détail non alimentaires, Grands magasins et magasins populaires, Horlogerie commerce de gros, Import-Export, optique-lunetterie de détail, Professions de la photographie, Commerce à distance.

➢ LES MISSIONS LOCALES

1er service public de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes, les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur accès à l'emploi et à l'autonomie (logement, santé, mobilité, citoyenneté, sport, culture). Elles proposent aux jeunes une offre de services riche et diversifiée autour des activités d'information et d'orientation, d'accompagnement vers la formation et d'accès à l'emploi.

Opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle, le réseau des missions locales apporte l'appui nécessaire à l'élaboration et à la concrétisation des projets professionnels des jeunes.

La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et la loi du 5 mars 2014 désigne le réseau des missions locales comme l'un des cinq opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

En 2016, le réseau des 442 missions locales a accompagné plus de 1 200 000 jeunes.

➢ LE DMML - Délégué ministériel aux missions locales

Créé par le décret n°2016-1371 du 12 octobre 2016, le délégué ministériel aux missions locales succède au Conseil national des missions locales qui a été supprimé en octobre 2016.

Le DMML a notamment pour mission de :

- Définir et mettre en œuvre le programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales, après approbation des présidents des associations œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional réunis en conférence ;

- Participer à l'élaboration des accords et conventions nationales impliquant le réseau des missions locales et les signer après approbation des présidents des associations œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional ;

- Coordonner les échanges entre le réseau des missions locales et les pouvoirs publics notamment sur les conditions de mise en œuvre des politiques d'insertion et d'emploi des jeunes ;

- Développer et organiser la capitalisation ainsi que la diffusion au sein du réseau des bonnes pratiques et les innovations menées par les missions locales pour répondre aux besoins des jeunes.

➢ LES ARML - Associations Régionales des Missions Locales

Dans chaque région, est constituée une association régionale présidée par un élu local, et dotée d'une animation régionale. Elle est l'interlocutrice des Direccte, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi du programme d'animation régionale.

Le pilotage politique et institutionnel de l'animation régionale s'organise dans le cadre d'un protocole régional signé entre l'Etat, le Conseil régional, les conseils départementaux et l'association ou union régionale des missions locales.

Un comité de pilotage pour la coordination et l'animation régionale des missions locales présidé et animé par le Président de l'association (ou de l'union) régionale des missions locales a pour objet de définir les axes de travail communs, de suivre leur réalisation, de décider du programme d'actions régionales, de son organisation et de son application.

Les programmes d'animation régionaux sont réalisés avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales.

ARTICLE 1
Mise en cohérence des pratiques dans le cadre de l'expérimentation

Territoires pressentis dans le cadre de l'expérimentation : **Bretagne, Normandie et Pays de Loire.**

- **Phase 1 : sécuriser le recrutement en contrat de professionnalisation**

1.1 Collecter et recueillir des informations sur les opportunités de choix professionnels

Du point de vue des entreprises en appui avec le référent FORCO

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en Alternance

- démarrer avec l'expression du besoin en recrutement,
- simuler, lorsque cela est possible, le prévisionnel de recrutement de jeunes en contrats de professionnalisation,
- impliquer les entreprises dans le cadre de la charte, afin d'améliorer les processus de connaissance des métiers et des filières : visite assistée de l'entreprise et de ses métiers co-organisée avec l'entreprise,
- faciliter pour les jeunes la mise en réseaux avec d'autres jeunes intégrés au sein de l'entreprise.

Du point de vue des jeunes en appui avec le référent mission locale

Comprendre l'alternance, les métiers du secteur, les droits et devoirs des alternants

- mise en enquête sur les métiers du Commerce et de la Distribution, particulièrement dans les TPE et PME : mise en situation en milieu professionnel, échanges avec des professionnels du métier lors d'informations collectives à l'initiative du référent mission locale et du référent FORCO afin de se faire rencontrer les représentations, débriefer avec le référent mission locale les cartographies animées des métiers des branches…
- favoriser la compréhension du processus de recrutement et d'intégration : les exigences incontournables attendues du jeune mais aussi les « tolérances » des entreprises liées à la méconnaissance du métier et de l'entreprise

1.2 Préparer la prise de poste

*Former à l'entrée en alternance pour sécuriser les aptitudes sociales, les postures professionnelles et lever les préjugés : POE pré alternance (**P**réparation **O**pérationnelle à l'**E**mploi) ou autres dispositifs préalables à l'entrée en alternance destinés aux jeunes et demandeurs d'emploi.*
Dans le cadre de l'expérimentation, les jeunes orientés par les missions locales seront associés aux POE pré-alternance mises en place par le FORCO sur ces territoires.

Les principaux objectifs :

- développer chez le jeune le savoir être à la fois sur le plan personnel, professionnel et social : ouverture aux autres et capacité à comprendre les normes sociales. La relation entre jeunes et entreprises s'est parfois tendue jusqu'à de fréquents comportements de rejet mutuel, entrainant parfois des ruptures du contrat d'alternance dans les premiers mois : problèmes relationnels, difficultés d'adaptation…
- proposer et co rédiger avec le jeune **un contrat/pacte d'intégration** dans le cadre de l'exécution et du suivi du contrat de professionnalisation par le référent mission locale : les différentes séquences du contrat / points d'étape, d'amélioration et d'alerte sur la technicité professionnelle, la coopération avec l'équipe, la gestion du temps et des priorités, l'autonomie…

- **Phase 2 : Intégrer et accompagner le jeune en contrat de professionnalisation dans l'entreprise**

Dans le cadre du contrat d'intégration (cf. infra) le jeune est accompagné par son référent mission locale en relai du tuteur, de l'entreprise, de l'OF afin de mettre en œuvre les engagements réciproques :

Il s'agira de tracer dans le cadre de ce contrat d'intégration (jeune /référent mission locale) les actes par lesquels le jeune acquiert des compétences et connaissances en termes de : mode d'intervention, connaissances mobilisées, gestion du temps, autonomie, fiabilité, image de soi afin que le jeune puisse évaluer sa trajectoire :

- aider le jeune à trouver ses repères professionnels et à éviter certaines erreurs dans ses relations aux autres (prévention et régulation des tensions avec l'employeur, le collectif de travail ou l'OF),
- détecter et gérer les difficultés d'intégration : repérer les signes avant-coureurs d'un risque d'échec dans la manière dont le jeune exécute ses missions, dans la relation avec collègues, OF et partenaires de l'entreprise, dans la relation avec sa hiérarchie et dans ses comportements au quotidien,
- poursuivre l'accompagnement social de chaque jeune en contrat de professionnalisation pour pallier aux difficultés d'hébergement, de santé, de mobilité.

- **Phase 3 : Faciliter les transitions d'un emploi à un autre : donner des perspectives au jeune dont l'emploi n'est pas pérennisé à la suite du contrat de professionnalisation**

C'est l'un des objectifs clés du partenariat : continuité et optimisation du parcours du jeune.

Dans le cadre de cette expérimentation, il s'agira pour le référent mission locale de travailler sur les aires de mobilité possibles et les compétences/méthodes/outils acquis durant le contrat de professionnalisation au sein de l'entreprise accueillante et pouvant être investis dans une autre entreprise.

Pour le jeune dont l'emploi n'est pas pérennisé, le Forco fera le lien avec l'entreprise afin d'identifier les motifs de non pérennisation et permettre ainsi au conseiller mission locale, référent du jeune, de construire la suite de parcours : complément de formation, réorientation professionnelle, travail complémentaire sur les aptitudes sociales et professionnelles, consolidation des compétences clés en situation professionnelle...

Pour se faire, le Forco effectuera un état récapitulatif des contrats de professionnalisation achevés ou rompus et transmettra cet état aux missions locales concernées par l'expérimentation :

- jeunes avec un accompagnement réalisé par la mission locale,

- jeunes sortant d'un contrat de professionnalisation enregistré au Forco et non identifié par la mission locale,

- jeunes embauchés par l'entreprise d'accueil à l'issue de leur contrat de professionnalisation.

Article 2

Mise en œuvre, pilotage et suivi de l'expérimentation

La réussite de l'expérimentation est liée à l'investissement de chacun des partenaires au travers notamment :

- une identification nominative de la personne relais de la structure signataire de la charte
- une présence régulière aux 2 comités de pilotage annuel
- une participation active aux opérations mises en place
- une réelle implication dans le travail collectif et la réflexion engagée

Pilotage et suivi

Co-construction de l'expérimentation, points d'avancement et d'alertes, capitalisation des différentes phases, recherche de solutions - Fréquence et calendrier à déterminer dès validation de l'expérimentation.

Pilotage national :
Coordinatrice alternance Forco
Responsable Emploi - Formation, DMML
Pilotage territorial :
Délégués Forco Bretagne, Normandie et Pays de la Loire
Directeurs ARML et Missions locales, Bretagne, Normandie et Pays de la Loire

Article 3

EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION

L'évaluation portera sur :

- l'action et ses particularités (constat/objectifs/public visé/ implication des différents acteurs)
- le point de vue des participants
- les enseignements (résultats positifs obtenus/ améliorations possibles)
- les propositions éventuelles d'adaptation et de pérennisation : à quelles conditions ?

Les indicateurs proposés pour objectiver l'évaluation :

Taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés par les signataires de la Charte sur les territoires concernés :

- nombre de jeunes recrutés en contrat de professionnalisation / nombre total de recrutements
- taux de succès sur les recrutements réalisés (candidats recrutés/candidats rencontrés)
- nombre de jeunes fidélisés (pérennisés) / nombre total de jeunes recrutés en contrat de professionnalisation
- taux de rupture en début de contrat, à 3 et 6 mois des contrats de professionnalisation

Satisfaction des partenaires et des signataires de la Charte :

- taux de présence des partenaires aux comités de pilotage
- nombre d'actions correctives mises en œuvre
- taux de satisfaction des partenaires : jeunes, entreprises, Forco, ARML et missions locales. Un outil d'évaluation spécifique sera élaboré pour mesurer les propositions éventuelles d'adaptation et de pérennisation aux fins d'essaimage

Article 4

EVOLUTION DE LA CHARTE D'EXPERIMENTATION FORMALTERNANCE

Cette charte se veut être simple et modifiable. En fonction des besoins des partenaires, toute modification sera prise en compte et adaptée à la majorité des partenaires.

SIGNATURES DES PARTENAIRES, le 25 janvier 2018 à Paris

Pour le FORCO
Marie-Hélène MIMEAU, Présidente - FCD

Pour les ARML
Marc KERRIEN, Président ARML Bretagne

Agnès CANAYER, Présidente ARML Normandie

Jean-Luc ALLUARD, Vice-Président ARML Pays de la Loire

Le Délégué ministériel aux missions locales, Jean-Marc SEIJO-LOPEZ